

Jamaïque

Ratifications: 0

1. Source d'Information

Réponse à l'enquête	Oui	Date de réception: 12.12.2002
Complété par	Ministère du travail et de la sécurité sociale	
Langue originale	Anglais	
Liste des documents reçus	-	

2. Questions 1-15 – Part I – Informations Supplémentaires

Conventions de l'OIT			Législation Nationale
Q.	Titres	Mots clés	Instruments
Champ d'application			
5.	Catégories spécifiques des travailleurs	A. Jeunes travailleurs	Tranche d'âge : 16 ans et moins
6.	Distinctions spécifiques entre hommes et femmes		Oui. Loi sur l'emploi des femmes
Mesures de prévention et de protection			
7.	Règles et mesures techniques	Commentaire	La Loi sur les fabriques ¹ et les Principes directeurs de l'OIT et les Notes d'orientation britanniques (British Guidance Notes) sont utilisées comme base de conseils pour déterminer les meilleures pratiques.
Structures, mécanismes et mesures organisationnels			
10.	Application au niveau national	... par des moyens autres que de la législation et de la réglementation	Non

3. Questions 16-28 - Part II

Promotion			
16	Oui, cela peut être atteint par tous les moyens de promotion à notre disposition. Nous pensons qu'il est possible d'atteindre 100 % de succès dans les grandes entreprises et 60 % dans les plus petites entreprises, soit une moyenne de 80 % pour l'ensemble.		
Normes			
17	A	Utilisées comme guides lors de la formulation de la législation et de la pratique nationales	Oui, en ce qui concerne les Conventions de SST actuelles, ces instruments ont été employés comme guides et modèles dans la formation de notre loi et pratique nationale. Les Conventions/Normes de SST ont été utilisées dans la rédaction du Projet de Loi sur la sécurité et la santé au travail.
	B	Intention d'utilisation pour établir une législation et une pratique nationales	Oui
18	Intention d'entamer des procédures de ratification		-
19	A	Articles spécifiques constituant un obstacle à la ratification	-
	B	Autres obstacles à la ratification	-

¹ Référence NATLEX : JAM-1990-L-31021

	C	Mesures qui devraient être prises dans le but de surmonter ou éliminer ces obstacles	-
20		Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet d'une nouvelle action normative	L'OIT pourrait proposer ou suggérer des normes relatives à la récolte de la canne à sucre et des bananes.
Recueils de Directives Pratiques			
21		Intention d'utiliser	Nous avons reçu une assistance pour développer notre politique nationale et l'application de la stratégie sur le travail des enfants.
22		Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet de nouveaux Recueils de directives pratiques	Nous avons également reçu de l'assistance pour la rédaction d'une nouvelle loi de SST. Ce projet de loi est en passe de devenir une loi.
Coopération Technique-			
23	A	Formulation d'une politique	-
	B	Réforme de la législation	-
	C	Prise de conscience et actions de mobilisation	-
	D	Infrastructures nationales	-
	E	Services d'inspection	-
	F	Gestion et diffusion des informations	-
	G	Collecte et traitement des données	-
	H	Renforcement des capacités d'action des organisations d'employeurs et de travailleurs	-
	I	Développement des liens et des réseaux entre les institutions, organismes et organisations nationales	-
	J	Santé et bien-être	-
	K	Problèmes relatifs à la SST pour lesquels des distinctions spécifiques entre hommes et femmes doivent être prises en compte	-
	L	Autres domaines	-
24	Manières dont le BIT pourrait améliorer ses activités de coopération technique dans ce domaine	Le BIT pourrait fournir un contrôle de la SST aux pays en développement en plus de la formation requise sur la manière d'utiliser et de préserver ces instruments. Le BIT pourrait aider les pays en développement, comme ceux des Caraïbes, avec des ordinateurs afin de faciliter la mise en place de bases de données importantes. Celles-ci pourraient, par exemple, donner des informations sur les substances et autres matériaux dangereux et sur les pratiques affectant la sécurité et la santé au travail. Un Système de réponse régional d'urgence pourrait éventuellement être mis en place.	
Information			
25		Moyens par lesquels le BIT pourrait améliorer ses activités concernant la collecte, le traitement, la mise à jour, la diffusion, et la mise à disposition du public d'informations relatives à la SST	-

4. Préparation de l'enquête

Question			Oui/Non	Précisions sur le processus
26	A	Les organisations les plus représentatives des employeurs ont-elles été consultées lors de cette préparation	Non	
	B	Les organisations les plus représentatives des travailleurs ont-elles été consultées lors de cette préparation	Non	
	C	Des ministères autres que le ministère responsable dans le domaine de travail ont-ils été consultés	Non	
27	A	Les organisations d'employeurs ont-elles fait des commentaires sur cette enquête	Non	
	B	les organisations de travailleurs ont-elles fait des commentaires sur cette enquête	Non	
	C	Ces commentaires ont-ils été pris en compte lors de l'élaboration des réponses à cette enquête	Non	
28		Liste des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquelles une copie de l'enquête a été envoyée	-	